



Assemblée générale

Vingtième session extraordinaire

3^e séance plénière

Lundi 8 juin 1998, à 19 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Oudovenko (Ukraine)

*En l'absence du Président, M. Mohammed (Éthiopie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 19 heures.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Tiit Aro, Ministre des affaires sociales de l'Estonie.

Mme Aro (Estonie) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un grand honneur pour moi que de participer à cette session de haut niveau pour débattre de l'un des problèmes mondiaux les plus graves et les plus répandus qui soient dans le monde. Je suis heureuse de voir que nous partageons tous la détermination de réduire et de prévenir la production, la vente et la demande illicites de stupéfiants et je suis convaincue que cette session extraordinaire constituera un jalon important dans ces efforts.

Au nom de la délégation de la République d'Estonie, je félicite tous ceux qui, de par le monde, contribuent à la prévention et à la solution des problèmes liés aux stupéfiants. Nous nous réjouissons de tous les efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies pour prévenir le trafic illicite des drogues dans le monde. L'ONU a obtenu des résultats importants à cet égard, notamment en évaluant

l'ampleur du phénomène de la toxicomanie. L'Organisation publie également des études annuelles dans ce domaine, forme des experts, appuie la recherche scientifique, élabore des programmes pour la prévention et le traitement de la toxicomanie, développe la coopération internationale et formule une politique internationale en matière de drogues.

Nous considérons l'Organe international de contrôle des stupéfiants et le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues parmi les plus importantes des organisations internationales qui s'occupent des questions liées aux drogues. Ces organes, en élaborant des normes communes et des instruments juridiques, permettent une coopération stable entre les États. Ils appuient également les efforts mondiaux d'atténuation des effets nuisibles de la toxicomanie. Nous sommes convaincus que les documents élaborés pour la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale contiennent une approche complète et approfondie des mesures à adopter à l'avenir.

L'Estonie aspire à remplir toutes les conditions énoncées dans les conventions de l'Organisation des Nations Unies relatives aux drogues auxquelles elle a adhéré. L'an dernier, notre Parlement, le Riigikogu, a promulgué une nouvelle loi sur les stupéfiants. Un programme national pour la prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie a été entrepris. Nous entendons continuer notre étroite collaboration avec l'ONU, l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et les structures appropriées des pays nordiques et des États baltes.

Nous sommes conscients du fait qu'en Estonie, les problèmes liés aux stupéfiants et aux substances psychotropes iront s'accroissant dans un proche avenir. Certaines de nos difficultés sont dues à la situation sociale et démographique héritée des 50 dernières années et à la plus grande ouverture actuelle de l'Estonie aux influences extérieures, y compris à leurs aspects sociaux négatifs.

Ces dernières décennies, nous avons assisté à une mondialisation des comportements sociaux et de la culture des jeunes générations. Cela s'applique également à l'usage des drogues. Ainsi, certains groupes sociaux refusent de respecter les lois nationales et internationales en matière de stupéfiants et les ignorent. Pour l'éviter, il faudrait mettre davantage l'accent sur les valeurs positives, comme la santé, la protection sociale et la sécurité sociale. En ma qualité de Ministre des affaires sociales, de médecin et de mère, je considère que la renaissance des valeurs morales et éthiques et de solides liens familiaux — mère, père et enfants — permettra de réduire la toxicomanie ainsi que les maladies et la violence qu'elle entraîne.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires sociales de l'Estonie de sa déclaration.

Je donne la parole à S. E. M. Alberto Scavarelli, Secrétaire d'État de l'Uruguay.

M. Scavarelli (Uruguay) (*interprétation de l'espagnol*) : Nous, États Membres de l'Organisation des Nations Unies, avons oeuvré de concert avec courage, dans le respect mutuel et dans un climat de confiance, depuis plus de 15 mois, pour chercher à définir un champ d'action commun pour régler le problème mondial des drogues. Comme nous avons travaillé avec courage et dans le respect et la confiance, nous disposons aujourd'hui d'un engagement politique mondial valable, équilibré, crédible et sans précédent.

Nous savons tous aujourd'hui, où que l'on se trouve sur cette planète, que le problème des drogues constitue un réel danger qui s'est installé dans nos sociétés et qui va certainement y rester encore longtemps. En tant qu'États souverains, et dans l'exercice de notre liberté et de nos responsabilités, il nous incombe de trouver les moyens pour que l'être humain, quelle que soit sa condition, ne coure pas le risque de s'exposer à un danger d'une telle ampleur et d'une telle nature.

Aujourd'hui, comme jamais auparavant, nous pouvons dire clairement que la gravité du problème tient non seulement à son ampleur et à son caractère mondial, mais aussi

au fait qu'outre ses composantes externes complexes, le problème des drogues s'alimente de l'intimité même des personnes qui cèdent à la tentation de l'usage des drogues, usage que semblent encourager des priorités très souvent faussement urgentes que se fixe l'homme pressé de cette fin de siècle.

Il y a à peine plus de deux ans, le Mexique a pris l'initiative de demander la convocation d'une instance mondiale au niveau politique le plus élevé afin d'examiner le problème des drogues. C'est ainsi que du cœur de la Bolivie, alors siège du Groupe de Rio, nous sommes partis pour Vienne, pour assister à la session de la Commission des stupéfiants des Nations Unies. C'est ainsi que nous avons entamé des négociations complexes et fructueuses qui ont débouché sur la résolution de l'Assemblée générale de décembre 1996, par laquelle cette vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial des drogues a été convoquée au niveau politique le plus élevé.

Je viens aujourd'hui en ma qualité de représentant plénipotentiaire de l'Uruguay et de représentant du Président de la République, M. Julio María Sanguinetti, afin de manifester l'engagement de mon pays en faveur de la Déclaration politique et du Plan d'action, auxquels nous souscrivons sans réserve.

L'Uruguay était au premier plan de ces négociations, dès leur début. Mon pays a été élu Vice-Président de l'organe préparatoire ouvert à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies et a assumé cette fonction avec l'assurance et la conviction que seules donnent les justes causes. Nous avons alors travaillé sous l'éminente présidence du Portugal, appuyés par le travail efficace du Directeur exécutif et du secrétariat de la Commission des stupéfiants à Vienne.

Peu de temps auparavant, mon pays avait assumé de la même façon et avec le même dévouement une autre tâche historique : celle de guider la construction de la «Stratégie pour la lutte contre les drogues dans l'hémisphère américain» dans le cadre de la Commission interaméricaine pour le contrôle de l'abus des drogues de l'Organisation des États américains, qui devait par la suite apporter une contribution essentielle à l'accord mondial que nous approuvons aujourd'hui à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La Déclaration politique et le Plan d'action portent sur des questions qui par leur importance garantiront la valeur historique des accords réalisés. Rappelons-en quelques-uns.

Nous avons pour la première fois établi comme principe fondamental la nécessité d'une réduction de la demande de drogues, car nous reconnaissons en cette dernière une composante essentielle du problème. Nous avons lancé des mesures d'encouragement de la coopération internationale organisée, sans laquelle aucun effort ne suffira à régler un problème à composantes internationales clairement interdépendantes. Nous avons réalisé un plan d'action contre la production, le trafic et l'emploi illicites des stimulants de type amphétamines et de leurs précurseurs, en raison de la rapide diffusion géographique de ces substances et du danger que comporte leur consommation. Nous avons convenu de mesures pour le contrôle des précurseurs et des équipements de laboratoire qui servent à leur production, pour la simple raison que sans précurseur, il n'y aurait pratiquement pas de drogues.

Les États ont pris l'engagement d'adopter des mesures efficaces de contrôle et de mise en oeuvre du principe «connaissez votre client» pour les fournisseurs de ces produits ou équipements techniques. Nous avons oeuvré en faveur du renforcement de la coopération judiciaire, dans le plein respect de l'ordre juridique international.

Les États, conformément à leurs principes constitutionnels, à leur réglementation juridique et dans le cadre de leur juridiction nationale, doivent coopérer efficacement pour que la loi soit appliquée, afin qu'il n'y ait au monde aucun endroit où les criminels de la drogue puissent impunément trouver refuge.

Nous avons pris l'engagement d'adopter des mesures contre le blanchiment de l'argent, car celui-ci met en danger la stabilité, l'honnêteté et la sécurité des systèmes financier, commercial et productif des États. On attaque ainsi le trafic des stupéfiants en son point le plus sensible, au coeur même de ses revenus illicites tirés de l'avalissement et des souffrances de tant d'êtres humains dans le monde entier.

L'Uruguay a insisté sur le fait que pour vaincre l'internationalisation des délits liés au blanchiment de l'argent, au détournement des précurseurs chimiques ou à la production et au trafic illicites des armes à feu et des explosifs, il faut pouvoir compter sur la coopération des entreprises commerciales licites, sans qu'il ne soit pour autant porté préjudice au contrôle efficace exercé par les États qui, sans toucher à la liberté du commerce, apporte des garanties suffisantes. Par conséquent, l'application efficace du principe «connaissez votre client» dans tous les domaines d'activité sera un instrument indispensable pour attaquer de manière efficace les fondements mêmes des

organisations criminelles, en évitant d'abuser de la bonne foi du commerce licite.

Sans blanchiment de l'argent, il n'y a pas de trafic de stupéfiants. Sans armes ni explosifs, il n'y a ni terreur ni crime organisé. Sans précurseurs et sans équipements de laboratoire, il n'y a pas de drogues. Sans consommation, il n'y a pas de demande et sans demande, l'offre disparaît. Aujourd'hui, nous acceptons clairement ces principes et de ce fait, l'espoir se rapproche de la certitude.

Nous réaffirmons l'importance de l'éradication des cultures illicites de substances destinées à la production des drogues. Nous reconnaissons que le développement de cultures de remplacement est un puissant instrument qui a pour double objectif de réduire l'offre de drogues et en même temps de promouvoir le développement durable des communautés pauvres impliquées dans ces cultures illicites.

Pour atteindre ces objectifs, nous nous sommes fixé des délais et des moyens. La Déclaration politique et son Plan d'action ont été le produit du travail que nous avons tous réalisé, en adoptant les principes un à un, depuis la diversité de nos cultures, mus par la conviction unanime que de concert, nous pourrions assumer la responsabilité que nous partageons dans le règlement d'un problème qui nous affecte tous.

Les enjeux sont le développement humain durable, la liberté individuelle responsabilisée, la dignité et l'espoir certain que les femmes et les hommes de ce village à nous tous qu'est le monde sachent tenir l'engagement social qu'ils ont pris de forger, jour après jour, des sociétés plus libres et plus solidaires et où règne la paix.

Seule la liberté individuelle permet d'assumer des responsabilités. L'usage de drogues affecte cette liberté, la capacité de comprendre la réalité et la participation effective à la construction de notre temps. Nous avons agi ensemble avec détermination, dans le plein respect des souverainetés nationales, sans crainte et dans un climat de confiance, car la crainte et la méfiance sont à l'origine de l'irrationnel et de la dispersion des efforts.

Forts de notre liberté inaliénable, nous, Uruguayens, prenons l'engagement irréversible de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour coopérer à la solution du problème mondial des drogues, en raison des valeurs fondamentales qui sont en jeu. Nous avons la conviction et la ferme volonté politique que la coopération internationale et les organismes multilatéraux constituent un instrument puissant

pour faire face à des problèmes d'une telle gravité et d'une telle importance.

Le plein respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et des principes du droit international de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale sont les fondements d'une coopération internationale fraternelle réelle. La liberté, la paix, les droits de la personne humaine, l'environnement, la qualité de la vie, le développement humain durable et l'élimination de la pauvreté sont les défis de notre époque. D'une manière ou d'une autre, le problème des drogues touche à chacune de ces questions fondamentales.

C'est en nous fondant sur cette conviction que, jour après jour, nous nous efforçons en Uruguay de nous acquitter de la responsabilité que nous partageons tous, étant pleinement convaincus, comme l'énonce la Déclaration politique qu'«ensemble, nous pouvons relever ce défi».

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire d'État de l'Uruguay de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Thornsteinn Pálsson, Ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques de l'Islande.

M. Pálsson (Islande) (*interprétation de l'anglais*) : Le monde est confronté au grave problème de la drogue qui menace en particulier la vie et l'épanouissement des jeunes dans le monde entier. Notre tâche consiste à trouver les moyens de le résoudre. Je suis convaincu que nous pourrions y parvenir grâce à une action internationale qui combine des stratégies internationales et nationales. La présente session extraordinaire nous donne la possibilité de lancer un témoignage de notre détermination de lutter contre ce problème mondial.

En décembre 1996, le Gouvernement islandais a adopté un Plan d'action global de lutte contre le tabac, l'alcool et l'abus des drogues. Ce Plan d'action reconnaît que le problème de la drogue relève d'une responsabilité commune et partagée qui exige une démarche intégrée et équilibrée. Il est fondé sur une politique gouvernementale d'ensemble qui a été adoptée à la même occasion. Dans le cadre de cette politique, le Gouvernement s'engage à éliminer l'usage des drogues chez les jeunes et à réduire leur consommation d'alcool et de tabac. D'ici à l'an 2000, les objectifs principaux de cette politique seront la prévention, une campagne de dissuasion contre la première utilisation,

la réduction de la délinquance liée à la drogue, l'élimination de la tolérance à l'égard de la consommation d'alcool chez les adolescents et des stratégies d'intervention rapide.

Le Projet pour une Islande exempte de drogues, qui a été lancé officiellement en février 1997, est l'un des éléments principaux du Plan d'action de notre gouvernement. Ce projet est un effort de coopération entre le Gouvernement, la capitale de l'Islande, Reykjavik, l'Union des autorités locales islandaises et l'Association des villes européennes contre la drogue. Ce projet s'étale sur cinq ans. En 2002, donc, les partenaires coopérant à ce projet feront le bilan du travail accompli et évalueront les résultats de leurs activités.

Ce projet est ambitieux. Mais, lorsqu'il s'agit des drogues, nous ne pouvons pas nous fixer d'autre objectif. Celui-ci ne sera pas facile à atteindre et notre succès dépendra dans une large mesure de la volonté de la communauté internationale d'éliminer le problème de la drogue dans le monde. À cet égard, aucun pays n'est isolé du reste du monde. Ce projet vise à mobiliser l'ensemble de la société islandaise et à déboucher sur un accord à l'échelle de la nation en vue d'atteindre l'objectif d'une Islande libre de drogues. En lançant des activités concrètes et des stratégies de réduction de la demande, nous envisageons de sensibiliser l'opinion publique aux dangers liés à l'usage de drogues et d'obtenir ainsi, à tous les niveaux, un appui actif en faveur des mesures qui doivent être prises.

Je voudrais m'étendre davantage sur ce que nous avons accompli dans le cadre de ce projet au cours de sa première année. Nous appuyons activement les travaux de recherche entrepris dans ce domaine en vue d'améliorer l'efficacité des activités de prévention. Nous avons accru les crédits budgétaires alloués aux douanes et à la police pour renforcer leurs activités de lutte contre le trafic et la distribution des drogues. Nous nous efforçons, en coopération avec les organisations de parents, de sensibiliser les parents aux dangers de la drogue pour les adolescents. Nous voulons faire prendre conscience aux parents de l'importance qu'il y a à maintenir une relation étroite avec les adolescents, à passer du temps avec eux et à les superviser. Nous faisons participer activement les jeunes aux activités de prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie. Nous avons engagé un dialogue avec les adolescents pour connaître leurs vues sur les mesures qui sont les plus susceptibles de les toucher dans le cadre des activités de prévention. Les jeunes sont inquiets et nous les avons écoutés pour connaître leurs attentes. Dans ce cadre, nous appuyons un projet ambitieux, qui en est encore à sa phase

préparatoire et qui vise à associer les jeunes de l'Europe dans la lutte contre les drogues.

Nous concentrons nos efforts sur les besoins particuliers des jeunes devenus toxicomanes. Nous formons des partenariats en collaborant avec différents organes, publics et privés, qui se consacrent à des activités préventives, notamment les parents, les enseignants, les professionnels de la santé, les organisations de jeunes et les organisations communautaires. Ces partenariats sont essentiels pour parvenir à éliminer les drogues.

J'ai décrit très brièvement les activités que nous avons entamées en Islande dans le cadre de la lutte contre l'abus des drogues. Il est très encourageant de constater que les efforts entrepris en Islande coïncident avec les mesures recommandées pour lutter contre le problème des drogues dans les différents projets de déclaration qui ont été soumis à cette session.

Au nom du Gouvernement islandais, je voudrais réaffirmer notre appui à l'ONU et à ses organes de lutte contre la drogue en tant qu'instance mondiale de coopération internationale. On ne peut faire face au problème de la drogue qu'en faisant appel à une coopération internationale associée à des efforts nationaux coordonnés. L'ONU joue un rôle clef pour mobiliser la communauté internationale dans la lutte contre les drogues. Ensemble, les nations peuvent relever le défi de la lutte contre le problème des drogues dans le monde.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la justice et des affaires ecclésiastiques de l'Islande de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Carme Sala Sansa, Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports d'Andorre.

Mme Sansa (Andorre) (*interprétation de l'anglais*) : Il y a trois ans, lors du Sommet mondial pour le développement social, à Copenhague, l'Andorre avait souligné que les jeunes qui perdent espoir et qui sont victimes du chômage deviennent très vulnérables et risquent plus facilement de s'égarer dans la drogue et d'autres formes d'échappatoires.

Mon pays a une pyramide d'âges très différente de celle du reste de l'Europe occidentale. Il y a beaucoup de jeunes en Andorre, et le taux de natalité y est plus élevé que dans les pays voisins. Il est donc normal que nous soyons particulièrement attentifs à ce qu'il advient des jeunes et que nous continuions à chercher des moyens

d'éviter que la jeunesse ne gâche sa vie. En ma qualité de Ministre de l'éducation et des sports, mais surtout, aujourd'hui, en celle de Ministre de la jeunesse d'Andorre, je voudrais souligner pendant cette conférence le phénomène grandissant de l'abus des drogues chez les jeunes.

L'Organisation des Nations Unies a distribué une fiche de synthèse montrant que l'âge d'initiation à la drogue baisse quasiment chaque année. Cela est particulièrement notable parmi la catégorie des jeunes traités pour la dépendance à l'égard des opiacés en 1995 : dans le groupe des jeunes de 15 à 19 ans, plus de jeunes sont entrés en traitement qu'au cours de toute la période qui s'est écoulée de 1992 à 1994. La fiche de synthèse souligne en outre que ce phénomène n'est pas uniquement observé dans les pays développés mais qu'un grand nombre de pays en développement ont relevé une tendance semblable dans le nombre croissant de jeunes qui abusent du cannabis, de l'héroïne, des stimulants et des hallucinogènes.

Combien de jeunes vies prometteuses devront-elles être brisées, combien de familles déchirées, combien de sociétés attaquées par cette autodestruction insidieuse et silencieuse avant que nous ne réagissions? Et que peuvent faire les gouvernements? Je pense qu'au niveau, du moins, de la prévention, la réponse repose davantage sur des mesures décentralisées à l'échelon de communautés restreintes que sur des programmes gouvernementaux ambitieux qui n'atteignent pas nécessairement leurs cibles individuelles. Venant d'un petit pays où les programmes de lutte contre la drogue ont donné de bons résultats, j'ai tendance à croire à la force d'une communauté réduite mais serrant les rangs dans le combat contre les drogues. L'encouragement des activités sportives au niveau amateur, l'éducation orientée vers le développement de talents productifs et la promotion d'un sentiment d'appartenance et d'estime de soi chez les jeunes peut les aider à résister à l'effet d'entraînement vers la drogue ou même créer une pression de groupe hostile à l'utilisation des drogues.

Même si l'abus des drogues est un phénomène mondial que l'on retrouve partout, Andorre a la chance d'avoir un très faible taux de consommation, que j'attribue au fait que notre jeunesse a jusqu'ici baigné dans un environnement local encourageant la vie, dans lequel parents, collectivités locales et autorités gouvernementales ont convergé pour créer un véritable sentiment communautaire.

Aider les toxicomanes à revenir à une vie normale, libre de drogues, est toujours plus difficile que de prévenir car la drogue modifie la personnalité et crée des dépendances extrêmement difficiles à éliminer. La réadaptation et la

réinsertion sociale des toxicomanes, de même que la prévention de maladies telles que le sida, dont l'expansion est liée à l'abus des drogues, sont également considérées par mon gouvernement comme une priorité et ont été ciblées comme telles par le Ministère de la santé.

Peu de temps après l'adoption en 1988 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes, dont nous nous félicitons aujourd'hui, les sept banques que compte Andorre ont, en étroite collaboration avec le Gouvernement, adopté un code de conduite interne qui va bien au-delà de la formulation de la Convention elle-même. En 1992, ses dispositions ont été intégrées dans le droit pénal d'Andorre. À ce jour, il est avéré qu'Andorre ne connaît encore absolument aucun problème de blanchiment de l'argent. En outre, le Gouvernement reste vigilant et demeure en étroite relation avec l'Association des banques pour empêcher jusqu'à toute velléité de placement, de layering ou d'intégration de l'argent sale dans notre pays.

Le blanchiment de l'argent sale, ou la tolérance de cette pratique, est immoral et dégradant pour la dignité humaine et tous les pays doivent oeuvrer de concert à rejeter de telles pratiques, qui contribuent à recycler aveuglément les dividendes de la mort et de la destruction. Des efforts doivent être faits également au niveau de la coopération policière et judiciaire entre États pour promouvoir la lutte contre les drogues. À cet égard, je suis fier de constater que la police andorrane, en plein accord avec Interpol et les forces de police des pays voisins, a toujours fait preuve de grande diligence dans la lutte contre le trafic de drogues, et continuera à le faire.

Parler de drogue évoque en général une jeunesse désenchantée vivant dans les pays développés. Il ne faut pas oublier cependant la gravité avec laquelle ce fléau frappe également les pays en développement. L'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et leur remplacement sont un effort qu'il ne faut pas laisser aux seuls pays en développement, surtout lorsque ce sont des bandes de criminels et des individus armés qui y contrôlent la production et le commerce de la drogue. Les pays développés doivent assumer leur part de responsabilité. Cette année, en plus d'une augmentation de ses contributions au Fonds pour la jeunesse et d'une participation financière à la lutte pour l'élimination des armes de petit calibre, Andorre envisagera des moyens de collaborer plus efficacement avec les pays producteurs de drogues pour les aider à remplacer les cultures incriminées.

Andorre sera présente quand on aura besoin d'elle pour lutter contre la drogue et aider les jeunes à combattre cet ennemi de l'humanité. Les être humains se montrent sous leur meilleur jour quand ils pensent, et les drogues annihilent la raison. J'affirme donc ici l'engagement total de mon pays en faveur des objectifs de cette session extraordinaire.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie la Ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports d'Andorre de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Abdullah, Ministre de la santé des Maldives.

M. Abdullah (Maldives) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes vraiment très heureux de ce que l'Organisation des Nations Unies ait organisé cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au problème mondial des drogues et nous lui sommes sincèrement reconnaissants de l'excellent plan d'action dont nous sommes saisis. Nous donnerons notre plein appui à cette noble cause.

Le problème des drogues résulte, entre autres, de l'incapacité d'aborder la dimension spirituelle du développement. Dans un monde qui évolue de plus en plus vers le matérialisme, les valeurs traditionnelles, familiales et religieuses se trouvent reléguées à l'arrière-plan. Les jeunes d'aujourd'hui sont guidés davantage par leur désir de rébellion que par des valeurs morales.

La mondialisation du crime est un autre motif de grave préoccupation. Les cultivateurs illicites de plantes servant à fabriquer des stupéfiants, les trafiquants, ceux qui blanchissent l'argent et les revendeurs de drogues dans les pays de consommation sont désormais rejoints par un réseau mondial qui utilise des moyens de communication à grande vitesse. En conséquence, les grands trafiquants de drogue poursuivent désormais leurs activités abjectes en toute impunité, vivant dans un luxe inouï tandis que leurs victimes souffrent dans la honte.

Les drogues sont devenues l'un de nos problèmes les plus graves. L'escalade du problème de la drogue a coïncidé avec le développement moderne, mais il est naïf d'en conclure que ce problème découle du développement. Il est plutôt le résultat de l'incapacité de réaliser une croissance équilibrée et de réduire les inégalités et les désavantages criants qui caractérisent nos sociétés. L'élargissement de l'écart qui sépare les nantis et ceux qui n'ont rien a abouti à une dislocation du tissu social et à une escalade de la

criminalité. Les drogues sont l'un des symptômes de cette maladie sociale généralisée.

Aux Maldives, l'abus des drogues a été imputé, au milieu des années 70, à l'escalade mondiale du problème et à la multiplication du nombre de Maldiviens voyageant à l'étranger. La première loi antidrogue a été promulguée en 1977. Depuis, le nombre d'auteurs de délits liés aux drogues a augmenté à une vitesse alarmante. Heureusement, il n'existe pas dans le pays de réseau clandestin de distribution. Nous ne sommes pas un pays producteur. Mais les trafiquants ne respectent aucune frontière. Les drogues sont importées par de petits criminels des pays voisins, ce qui les rend très difficiles à identifier et à localiser. Nous avons absolument besoin de renforcer les douanes, la police et les services de renseignement pour pouvoir améliorer la situation.

Aux Maldives, la loi antidrogue a été amendée en 1995 pour prendre en compte l'escalade du problème de la drogue. Par la suite, le Président Maumoon Abdul Gayoom a créé un service spécial pour mettre en oeuvre des programmes globaux de contrôle des drogues au niveau national. Le changement le plus important dans la loi révisée concerne les peines infligées aux fournisseurs de drogues — plus sévères — tandis que les simples utilisateurs bénéficient de l'indulgence de la loi. On leur donne toute latitude de se réformer et de se réinsérer dans la société.

La consommation de tabac n'est pas un moindre problème que celui des drogues. Les répercussions de la consommation de tabac au niveau de la santé et de l'économie sont bien connues. Nous sommes donc encouragés par le développement de l'action mondiale contre le tabac. Nous remercions à cet égard l'Organisation mondiale de la santé de ses nobles initiatives.

Je félicite également les États-Unis des nouvelles mesures hardies qu'ils ont prises contre les drogues et le tabac. Les Maldives ont adopté plusieurs mesures, notamment l'interdiction de la publicité et celle de l'usage du tabac dans les ministères et dans les lieux publics. Dans un élan de conscience, deux de nos îles se sont déclarées exemptes de tabac.

Le secteur non gouvernemental des Maldives joue également un rôle accru dans le domaine de la prévention de l'abus des drogues et de l'éducation. Les organisations non gouvernementales et les communautés travaillent également en étroite collaboration pour motiver les jeunes et les encourager à rechercher des emplois rémunérateurs.

Le problème des drogues exige une solution d'ensemble. Des initiatives audacieuses et des mesures courageuses s'imposent pour régler le problème à sa racine, c'est à dire les maux qui créent un climat propice à l'abus des drogues. Aucun effort ne doit être négligé pour maintenir les jeunes hors de cette voie dangereuse. Une solution globale exige une participation active de la part de tous les secteurs, des organisations non gouvernementales et des communautés. Nous devons oeuvrer de concert pour éradiquer les cultures illicites, renforcer la coopération internationale et régionale, réduire la demande, contrôler le blanchiment de l'argent, renforcer la coopération judiciaire et contrôler les précurseurs et les drogues synthétiques.

Je suis convaincu que cette session extraordinaire permettra de formuler un plan d'action pragmatique et complet qui nous aidera à remporter la bataille contre les drogues. Seuls notre détermination et notre courage sont nécessaires pour traduire nos paroles en actes. Après tout, c'est notre volonté politique et notre engagement communs qui feront la différence. Nous devons travailler ensemble pour sauver nos enfants de ce fléau grandissant et pour leur assurer un avenir digne.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre de la santé des Maldives de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole S. E. M. Shawki Marcus, Sous-Secrétaire principal, Ministre de la santé de l'Iraq.

M. Marcus (Iraq) (*interprétation de l'arabe*) : Je voudrais tout d'abord dire combien je suis honoré de transmettre les salutations du Président Saddam Hussein de l'Iraq. Ma délégation a le plaisir de féliciter le Président pour son élection à cette importante fonction en cette vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que son expérience et sa sagesse seront le garant du succès de cette session et de la réalisation des nobles objectifs humanitaires pour lesquels nous oeuvrons tous.

C'est avec plaisir que nous participons aux travaux de cette session en dépit des difficultés financières et économiques que nous traversons du fait de l'embargo qui a été décrété contre nous. Cela montre combien l'Iraq a le souci de participer aux activités internationales relatives à la lutte contre les stupéfiants. Ce grave phénomène social s'est infiltré dans les sociétés aussi bien développées qu'en développement, surtout au cours des deux dernières décennies.

Les racines de ce phénomène ont sapé le tissu économique, social et moral d'un certain nombre de pays à travers le monde.

Il y a longtemps, l'Iraq a exprimé son désir de coopérer avec les institutions internationales spécialisées et a réalisé des efforts sincères en vue de lutter contre les stupéfiants. Nous avons adhéré aux conventions pertinentes, qui font aujourd'hui partie de notre législation nationale : la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention sur les substances psychotropes de 1971, le Protocole de 1972 à la Convention unique et la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes.

Plusieurs lois dans ce domaine ont été promulguées, notamment la loi No 68 de 1965, telle que modifiée, en sus des mesures prises par les Ministères de la santé et de l'intérieur et par la Commission nationale pour la lutte contre l'alcool et les substances psychotropes. Toutes ces mesures ont eu un effet considérable, puisque l'Iraq est un des seuls pays du monde où les stupéfiants ne sont produits et consommés qu'à des fins médicales ou thérapeutiques. Il n'y a dans mon pays aucun cas d'emploi de précurseurs aux fins de la production illicite de substances psychotropes. En ce qui concerne la sensibilisation aux dangers des drogues et de leur abus, les autorités compétentes ont établi des programmes particuliers pour lutter contre les drogues et les substances psychotropes illicites, qui s'adressent à tous les secteurs de la société.

Le Président assume la présidence.

Les sanctions économiques imposées à mon pays ont occasionné et continuent d'occasionner des dommages matériels considérables et des pertes et souffrances humaines qui touchent tous les domaines de la vie, y compris la lutte contre les drogues. Cela a privé l'Iraq des ressources financières nécessaires pour participer aux conférences internationales et régionales. L'Iraq s'est de ce fait également vu dans l'incapacité de suivre les nouvelles méthodes de lutte contre les drogues dans le monde. Depuis octobre 1997, l'Iraq n'a pu participer aux activités en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité d'Interpol car il n'a pas été à même de s'acquitter de ses obligations financières du fait de l'embargo. L'embargo a également empêché l'Iraq d'importer du matériel technique perfectionné et de bénéficier de l'apport de compétences internationales ainsi que de détacher du personnel de ses agences spécialisées à des ateliers organisés à l'étranger.

Il est regrettable qu'en l'absence d'une autorité centrale dans la région autonome du nord de l'Iraq, des infrac-

tions et des irrégularités se produisent. En outre, cette région est utilisée pour des activités de contrebande de drogues en provenance d'États voisins. Pour notre part, nous avons essayé, comme en 1992, d'en informer l'Organe international de contrôle des stupéfiants.

L'Iraq rend hommage à cette organisation internationale pour les sérieux efforts qu'elle déploie en la matière. Nous renouvelons notre engagement de poursuivre notre coopération sérieuse avec la communauté internationale afin d'éliminer totalement l'abus des drogues et le trafic illicite de ces substances dans les pays producteurs, consommateurs et de transit. À l'aube du XXIe siècle, oeuvrons de concert pour éliminer ce fléau et réaliser nos objectifs de manière appropriée.

Enfin, je voudrais une fois encore lancer un appel à l'Assemblée pour qu'elle contribue à la levée des sanctions et mette fin à cette situation catastrophique, qui va à l'encontre des objectifs nobles et vitaux pour lesquels cette Organisation se bat.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire principal, Ministre de la santé de l'Iraq, de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Samuel R. Insanally, Chef de la délégation du Guyana et ancien Président de l'Assemblée générale.

M. Insanally (Guyana) (*interprétation de l'anglais*) : Dix années se sont écoulées depuis l'adoption par les nations du monde de la Convention contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Dans l'intervalle, nous avons pu apprécier dans toutes ses dimensions l'ampleur du problème et nous rendre compte qu'il reste encore beaucoup à faire pour éliminer la menace que représente ce fléau.

Le trafic des drogues est maintenant devenu un danger évident et concret pour la paix et la sécurité internationales. Le blanchiment habile des revenus illicites tirés de ce trafic est à même d'ébranler des sociétés tout entières ainsi que leurs économies.

Les liens étroits qui existent aujourd'hui entre le trafic de drogues, le blanchiment de l'argent, la criminalité organisée, le terrorisme et le commerce des armes créent une chaîne de complicités très difficile à briser. En dépit des mesures de répression et des saisies accrues de drogue, ce commerce ne cesse de prospérer. La libéralisation de l'économie mondiale a en fait donné aux trafiquants de nouvelles

possibilités de dissimuler leurs opérations et d'étendre leur contrôle.

Ce problème s'est à tel point répandu que la plupart des pays, sinon tous, sont pris dans son filet. Dans presque toutes les villes et dans presque tous les villages, on peut observer l'empreinte mortelle de la toxicomanie sur les visages de nos peuples. Nombre d'entre eux sont victimes du terrible virus du sida et davantage se livrent à des crimes violents qui sont le pendant inévitable du commerce des drogues. Le sort des jeunes qui sont marginalisés et condamnés à une vie de désespoir ou, pis encore, à une mort horrible, est particulièrement tragique.

Mon propre pays n'est pas à l'abri de la propagation des drogues. Compte tenu de sa situation géographique à proximité d'un des principaux pays producteurs de drogues dans le monde, le Guyana est en passe de devenir un point de transit important pour le trafic des drogues illicites destinées aux marchés du monde développé. La majeure partie de ses 215 000 kilomètres carrés étant inhabitée et couverte par une dense forêt équatoriale, les opérations de lutte contre les stupéfiants le long de ses longues frontières ainsi que des nombreux cours d'eau du pays posent un défi énorme aux organes chargés d'assurer le respect des lois. Nous ne disposons tout simplement pas des moyens de communication et de transport nécessaires pour lutter contre les activités illégales des trafiquants de drogues.

Nous ne disposons pas non plus des ressources nécessaires pour mettre en place un dispositif juridique et législatif adéquat afin de traiter des questions liées aux drogues. En effet, la campagne que nous menons pour lutter contre l'abus et le trafic des drogues absorbe les maigres ressources qui, autrement, pourraient être utilisées aux fins du développement. Pis encore, l'inexpérience dont pâtissent nos institutions financières pour lutter contre le blanchiment de capitaux accroît le risque de pénétration et de corruption. Ceux qui sont impliqués dans le trafic de stupéfiants connaissent bien ces faiblesses et ne perdent aucune occasion de les exploiter. C'est pourquoi le Guyana considère qu'il importe de doter la Cour criminelle internationale d'une juridiction s'étendant aux délits liés au narcotrafic. Notre Parlement examine actuellement un projet de loi portant sur le blanchiment de l'argent.

Au niveau régional, nous souscrivons sans réserve, avec les autres membres de la Communauté des Caraïbes, au Plan d'action de la Barbade qui a été adopté en mai 1996 et qui continue de servir de base à nos activités de coordination et de coopération. Une réunion régionale aura lieu dans les mois qui viennent au Suriname pour évaluer

les progrès réalisés. Nous nous efforçons également, au delà de notre région, de former des alliances au niveau international.

À notre avis, ces partenariats sont nécessaires pour formuler une stratégie intégrée en vue de lutter efficacement contre le trafic des drogues, qui ne cesse d'augmenter. Ce n'est que grâce à la coopération internationale que les petits pays en développement comme le nôtre peuvent espérer renforcer leur capacité de jouer un rôle plus efficace dans la lutte contre la drogue. Il n'en reste pas moins que pour être acceptable et efficace, cette coopération doit se fonder sur le respect de notre souveraineté et de notre intégrité territoriale.

Le problème de la drogue relève après tout de la responsabilité commune de tous les États, selon laquelle les plus forts devraient aider les plus faibles. Ainsi, nous souhaitons que le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et les pays donateurs accordent une priorité accrue à des programmes d'assistance élargis. En même temps, il convient d'appuyer résolument une stratégie axée sur les activités de substitution pour décourager la production et la fabrication des substances psychotropes.

À cet égard, nous nous félicitons de la déclaration du Comité administratif de coordination à l'Assemblée générale, qui met en évidence le caractère multidimensionnel et international du problème des drogues et, partant, la nécessité d'une démarche équilibrée et intégrée. Nous nous félicitons également de la décision qu'a prise le Secrétaire général de créer le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime et nous espérons que ce Bureau sera doté des ressources nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. Il n'y a, à notre avis, aucune raison pour que les biens confisqués des criminels ne soient pas utilisés pour financer certaines des activités du Programme.

Les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues que nous avons signés sont des instruments indispensables dans la lutte contre la drogue. Il en va de même du Programme d'action mondial. Il est impératif que ces objectifs communs se traduisent en actions pratiques. Le projet de Déclaration politique, le Plan d'action et les dates butoirs que nous devons fixer au cours de la présente session devraient imprimer un nouvel élan à la mise en oeuvre des politiques adoptées.

Dans l'arsenal dont nous disposons pour lutter contre la menace des drogues, nos meilleures armes sont sans

aucun doute l'éducation et la sensibilisation de l'opinion publique aux dangers de la drogue. Dès lors qu'on connaîtra le vrai visage de l'ennemi, il est vraisemblable qu'il perdra alors son pouvoir de séduction fatal. Il est donc impératif que la communauté internationale oeuvre de concert pour lancer une vaste campagne d'éducation et de sensibilisation afin de dévoiler l'aspect pernicieux de la toxicomanie et du trafic des drogues.

Je voudrais enfin souligner que les efforts que nous déployons pour nous attaquer à ce problème ne seront couronnés de succès que s'ils s'accompagnent d'une tentative sérieuse de remédier aux problèmes du sous-développement dont souffrent nombre de nos pays. La pauvreté et la dégradation sociale continuent de fournir un terreau fertile à la propagation de ces vices. À moins que nous unissions nos efforts pour entraver la dégradation de nos sociétés, nous courons le risque de perdre non seulement cette génération, mais également toute la civilisation telle que nous la connaissons aujourd'hui. Nous ne pouvons faire moins que de renouveler notre détermination de détruire le monstre de la drogue avant que nous ne soyons nous-mêmes détruits.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation du Guyana de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Lee See-Young, Chef de la délégation de la République de Corée.

M. Lee (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Ayant pour la première fois l'occasion de prendre la parole à l'Assemblée en ma qualité de Représentant permanent de la République de Corée, je voudrais commencer par dire que je suis profondément convaincu que, sous votre direction, Monsieur le Président, la présente session extraordinaire sera couronnée de succès. Cette occasion revêt un intérêt tout particulier pour moi dans la mesure où j'ai déjà eu la chance de présider la trente-septième session de la Commission des stupéfiants en 1994.

J'ai l'honneur aujourd'hui de m'associer au dirigeant du monde entier pour réaffirmer notre détermination commune de forger une nouvelle stratégie mondiale pour juguler la menace omniprésente de l'abus des drogues. Chaque jour, un nombre toujours plus important de personnes succombent à ce fléau dévastateur aux conséquences tragiques, qui inflige d'horribles souffrances aux familles et aux communautés et sape les systèmes politiques démocratiques et les structures économiques. L'usage, la vente et la prolifération des drogues illicites représentent un défi mondial qui exige une réaction mondiale. Cette rencontre

nous donne l'espoir renouvelé de parvenir à faire en sorte que le monde soit libre de toute drogue.

À l'aube du XXI^e siècle, la présente session extraordinaire nous offre une occasion sans précédent de tirer au mieux parti des dernières tendances qui sont apparues dans le domaine de la lutte contre les drogues. La guerre froide étant maintenant derrière nous, les obstacles à la coopération mondiale entre l'Est et l'Ouest sont tombés et la bataille contre les drogues a été placée au centre de la scène internationale.

En outre, les pays producteurs et consommateurs ne peuvent plus se renvoyer les accusations. Aujourd'hui, tous les États membres de la communauté internationale ont une responsabilité commune de contenir le flux des drogues illicites. Par une reconnaissance partagée et la recherche commune de cet objectif essentiel, il existe des possibilités pour mettre fin une fois pour toutes à ce problème de drogues. Cet esprit est reflété dans la Déclaration politique qui sera adoptée lors de cette session. Comprenant des directives pragmatiques visant à concrétiser les engagements pris, elle s'attaque au coeur du problème des drogues : l'offre et la demande. Elle établit des échéances précises et réalistes de nature à promouvoir nos futurs efforts. Dans ce contexte, je suis convaincu que la Déclaration peut être un autre jalon qui fera date dans notre longue lutte contre la drogue.

Durant tout le processus préparatoire qui a précédé cette session, les États Membres ont montré qu'ils étaient disposés à harmoniser les mécanismes de coopération judiciaire et à créer un cadre législatif pour l'adoption de contre-mesures visant à prévenir le blanchiment de l'argent. Si des plans d'action dans ce domaine sont mis en oeuvre au niveau mondial, les trafiquants de drogues ne pourront plus profiter de refuges ou exploiter les lacunes de la loi. En fait, ces mesures constitueront un pas décisif dans nos efforts de réduction de l'offre de drogues en s'attaquant à la cause première de ce problème.

Mais l'autre aspect de la lutte contre la drogue ne doit pas être négligé. Même si une approche équilibrée combinant une réduction de l'offre et une réduction de la demande a longtemps guidé nos travaux, force est de reconnaître que les efforts de réduction de la demande restent très insuffisants par rapport à leur objectif souhaité, ce qui est dû essentiellement à la focalisation sur l'élimination de la fabrication et du trafic illicites. Dans ce contexte, je pense que l'adoption du projet de Déclaration concernant les principes directeurs de la réduction de la demande de drogues pourra remédier aux insuffisances du passé en

renforçant notre capacité commune de faire face en même temps à l'offre et à la demande.

Il est également opportun et approprié que cette session se penche sur la question des stimulants de type amphétamine et leurs précurseurs. En réagissant rapidement à cette nouvelle menace, cette session pourra donner un autre exemple positif dans l'adaptation continue de notre stratégie de contrôle des drogues aux tendances changeantes de l'abus des drogues. Ma délégation partage la préoccupation de la communauté internationale, à savoir que la lutte contre le trafic illicite des drogues est entravée par l'implication croissante dans le commerce de la drogue de la criminalité internationale organisée et d'éléments terroristes. Aussi, nos initiatives ne peuvent être efficaces que si la drogue et la criminalité organisée font l'objet d'une attaque concertée par les institutions chargées de l'application de la loi dans ces deux domaines. Ainsi, nous nous félicitons des mesures adoptées par le Secrétaire général pour appuyer les efforts internationaux de lutte contre le crime, les drogues et le terrorisme en créant le Bureau du contrôle des drogues et de la prévention du crime, qui coiffera le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et le Centre de prévention de la criminalité internationale. Cette initiative a déjà commencé à créer un effet de synergie entre les deux organisations.

Au cours des dernières décennies, l'ONU a montré qu'elle était irremplaçable dans la direction de la coopération internationale en matière de contrôle des drogues et ce, avec des résultats spectaculaires. Parmi ses réalisations les plus marquantes, il convient de citer l'initiative visant à éliminer les cultures de plantes servant à fabriquer des stupéfiants. De ce fait, de vastes régions jadis utilisées pour la culture illicite de pavot à opium et de cocaïer ont été transformées en terres arables utilisées pour des cultures légales.

S'inspirant de l'expérience unique qu'elle a acquise dans ce domaine depuis plus de 25 ans, l'ONU a entrepris un projet visant l'élimination ultime ou la réduction substantielle des cultures de pavot à opium et de cocaïer. Cela ne sera pas tâche facile mais l'ONU est bien équipée et dispose de stratégies efficaces, d'un plan global et d'un système de surveillance actif.

La République de Corée ne cesse d'intensifier ses efforts pour contrôler la consommation croissante de drogues et leur fabrication et leur trafic illicites, qui se sont avérés fructueux à plusieurs égards. Mon gouvernement a pris des mesures sévères contre la fabrication de méthamphétamine, nouvelle drogue très prisée dans mon pays, la

deuxième après la marijuana. Mais les quantités de cette substance introduites clandestinement en provenance de régions voisines moins contrôlées dépassent celles qui sont fabriquées dans le pays. D'où la nécessité urgente d'une coopération internationale et régionale accrue.

En fait, toute contre-mesure nationale, quelle que soit sa fermeté, est facilement mise en échec en l'absence de contre-mesures collectives aux niveaux international, régional et sous-régional. À cet égard, la Corée a entrepris des consultations bilatérales avec des pays voisins et joué un rôle actif dans la promotion d'une coopération régionale et sous-régionale dans la région Asie-Pacifique. À cet effet, mon pays appuie les efforts concertés réalisés à ce jour par les six pays d'Asie signataires du mémorandum d'accord de 1995 sur le contrôle des drogues illicites pour renforcer la coopération en Asie du Sud-Est. Nous nous félicitons en particulier de la déclaration commune qu'ils ont publiée à l'occasion de cette session.

Il a été clairement établi qu'en matière de drogues, il est beaucoup plus efficace et beaucoup moins cher de prévenir que de guérir. Des campagnes mondiales et des programmes éducatifs doivent être élaborés pour sensibiliser l'opinion publique aux effets dévastateurs de la toxicomanie. À cet égard, ma délégation est heureuse de noter que depuis que leurs fonctions ont été créées en 1992, sur l'initiative de la Corée, les ambassadeurs de bonne volonté du PNUCID ont contribué à une meilleure sensibilisation du public et à la mobilisation de ressources supplémentaires.

Cette session extraordinaire coïncide avec le dixième anniversaire de l'adoption de la Convention des Nations Unies de 1988 contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Elle constitue donc une occasion d'examiner la mise en oeuvre de la Convention de 1988 et de prendre d'autres mesures. Ainsi, mon gouvernement a adopté les dispositions nationales requises pour adhérer à cette Convention avant la fin de l'année en cours.

Je suis sûr que la voix ferme, claire et unie que nous faisons entendre à cette session aura des incidences sur le public et servira d'ultimatum aux organisations criminelles. En vue de perpétuer ce message au-delà du siècle, toutes les initiatives prises à cette session devront être suivies d'engagements politiques et financiers de la part de tous les États Membres. Pour sa part, le Gouvernement de la République de Corée demeurera un participant actif et constructif dans la guerre que la communauté internationale mène contre les drogues.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation de la République de Corée de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Fassassi Adam Yacoubou, Chef de la délégation béninoise.

M. Yacoubou (Bénin) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation béninoise, m'associer aux témoignages de félicitations et de haute appréciation formulés à votre endroit par les éminents orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, à l'occasion de votre désignation unanime pour diriger les travaux de cette vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte de la communauté internationale contre la drogue dans le monde.

Mes félicitations vont également à M. Pino Arlacchi, Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour le dynamisme et le professionnalisme dont il fait preuve à la tête de cet organe.

Huit ans après la tenue de la dix-septième session extraordinaire consacrée au contrôle international des drogues, la présente session offre une fois de plus l'occasion, pour les États Membres de l'Organisation, de dresser le bilan des actions entreprises et de tracer de nouvelles pistes pour l'avenir.

Avec les changements intervenus sur la scène mondiale au cours de la décennie qui s'achève, il est regrettable de constater, malgré les moyens mis en oeuvre, que la drogue est devenue un véritable fléau qui ne cesse d'étendre son empire.

Le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants indique que le trafic et l'abus des drogues se sont étendus à de nouvelles régions du monde, notamment à l'Afrique et à l'Asie. En effet, le continent africain est devenu un réseau privilégié de trafic illicite de drogues de toutes sortes compte tenu des moyens matériels et financiers extrêmement limités dont disposent nos pays pour lutter contre ce phénomène. Les conséquences dévastatrices pour les pays africains de l'abus et du trafic illicite des drogues sont partout les mêmes : il s'agit de la montée de la criminalité, de la violence, de la délinquance juvénile et de l'aggravation de la déchéance sociale.

C'est conscient du danger auquel les populations sont de plus en plus exposées et reconnaissant l'importance de la coopération internationale que mon pays, la République du Bénin a, par la Loi No 96-009 du 31 mai 1996, adhéré

à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Avec cette adhésion, la République du Bénin est ainsi devenue État partie aux trois conventions des Nations Unies qui sont à la base des efforts internationaux pour contrôler l'abus et le trafic des stupéfiants, des substances psychotropes et des précurseurs.

Sur un autre plan, le Bénin, qui dispose déjà d'un laboratoire national d'analyse des drogues, a adopté la loi No 97-0025 du 18 juillet 1997, relative au contrôle des drogues et des précurseurs, ainsi que les textes réglementaires appropriés.

La création et l'installation d'une Banque nationale de données chargée de recueillir et de communiquer les informations sur l'abus et le trafic des drogues aux services nationaux et internationaux compétents, viendront parachever les efforts du Gouvernement béninois pour le renforcement des structures nationales de coordination de la lutte contre l'abus et le trafic illicite de drogues au Bénin.

Dans la mise en oeuvre de sa politique de lutte et de contrôle des stupéfiants, le Gouvernement béninois s'appuie notamment sur les organisations non gouvernementales pour leur contribution de qualité à la prise en charge, la formation et la réinsertion socioéconomique des jeunes toxicomanes et des alcooliques.

Dans le cadre de la recherche et de la consolidation de la coopération régionale nécessaire pour faire face collectivement au fléau de la drogue en Afrique, l'Organisation des Nations Unies doit accorder plus d'importance à la coopération technique dans les domaines du contrôle, de la prévention et de la réduction de la toxicomanie, en vue de l'élimination de la demande illicite, toujours croissante, de substances psychotropes.

De même l'Organisation universelle devra accorder plus de moyens en ressources financières et humaines à l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, seul instrument régional qui traite de la lutte contre le trafic illicite de la drogue.

Tout en reconnaissant que la communauté internationale dispose aujourd'hui d'un arsenal complet pour lutter contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants, il nous faut maintenant innover en adoptant une nouvelle approche pour compléter les mesures prises jusqu'ici. Nous ne réussirons à faire cesser l'abus des drogues et la criminalité qu'il engendre que grâce à des actions préventives fondées sur

une approche globale, équilibrée et coordonnée, et des campagnes de sensibilisation, d'information et d'éducation destinées aux parents, aux enseignants, aux femmes, aux communautés de base et aux écoles primaires et secondaires.

Il ne fait plus de doute que la base des consommateurs individuels des drogues s'élargit aux femmes, aux jeunes et aux enfants aujourd'hui avec pour conséquence la désintégration des familles. Ainsi, le défi à relever reste aussi et surtout la revalorisation et le renforcement des structures familiales dans nos sociétés respectives. Cette approche, ajoutée aux mesures rigoureuses en cours, et à d'autres qui feront l'objet de nos recommandations à la présente session, influencerait considérablement sur la demande des drogues.

Ces considérations sur la lutte contre le trafic illicite des drogues ont notamment marqué le débat, les décisions et les recommandations de la vingt et unième session ordinaire de la Commission des affaires sociales de l'Organisation de l'unité africaine, tenue du 13 au 18 avril 1998, à Pretoria en Afrique du Sud.

Sur un autre plan, les mesures de contrôle adoptées par les gouvernements ne peuvent être couronnées de succès que si tous les États parties observent rigoureusement les dispositions des traités internationaux réglementant la culture, la production, la fabrication et l'utilisation des stupéfiants.

Plus que jamais, une action concertée s'impose au niveau de la planète tout entière. C'est pourquoi la délégation béninoise apporte tout son appui à la Déclaration politique qui sera adoptée par notre Assemblée à l'issue de cette session. Il est donc vital que la communauté internationale, à travers cette Déclaration politique, réaffirme la priorité qu'elle entend accorder à la lutte contre la drogue au cours du prochain millénaire et mobilise les ressources nécessaires à sa mise en oeuvre.

Je m'en voudrais de terminer mon propos sans souligner la contribution positive du PNUCID et l'appui significatif des pays développés qui aident les pays en développement à renforcer leur capacité de lutte contre l'abus et le trafic illicite des stupéfiants.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation du Bénin de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Hersey Kyota, Chef de la délégation des Palaos.

M. Kyota (Palaos) (*interprétation de l'anglais*) : Je transmets les chaleureuses salutations de la République des Palaos. Nous sommes heureux de nous joindre au débat de cette importante session car l'objectif de l'éradication des drogues illicites est une des plus hautes priorités de notre pays et exige une coopération significative et réelle de la part de toutes les nations du monde. Bien que nous soyons un petit pays, notre expérience peut être utile dans la lutte contre le terrible fléau des drogues et contre les individus détestables qui en font le trafic.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas les Palaos, nous sommes un petit pays insulaire situé juste au nord de l'équateur, dans l'océan Pacifique occidental. Nos îles s'étalent sur quelques centaines de miles du nord au sud, mais la plupart de notre population est concentrée dans notre capitale, Koror. Nous sommes une île paradisiaque, la destination de prédilection du monde pour la plongée sous-marine. Nos îles rocheuses sont un trésor international et nos eaux sont limpides. Nous avons des fruits de mer en abondance; notre économie est florissante; nous avons des niveaux d'éducation élevés; nos rues sont sûres; et nous avons un taux de criminalité relativement bas. Nous avons un gouvernement constitutionnel fort et des valeurs culturelles héritées de nos ancêtres qui ont imprégné tous les aspects de notre société.

Mais dans notre paradis, nous aussi connaissons le fléau et l'horreur des drogues illicites, notamment parmi les jeunes. Puisque nous sommes une petite société bien soudée, on pourrait penser que notre paradis est exempt de drogues. Mais notre problème est réel et s'accroît.

Ces dernières années, une nouvelle drogue, la méthamphétamine, communément connue sous le nom de «ice», est devenue un problème majeur qui est venu s'ajouter au problème existant de la marijuana aux Palaos. La catégorie d'âge des personnes qui consomment de l'«ice» s'est élargie et atteint même les jeunes de 13 et 14 ans. Notre Ministre de la justice fait état dans ses rapports d'une intense activité liée à la drogue dans les campus, ce qui se traduit par des taux élevés d'absentéisme, une diminution spectaculaire des notes, une baisse de la concentration en classe et une perte d'intérêt pour les sports et autres matières. Bien que nos forces de police soient bien entraînées et respectées, il nous manque la technologie, l'expertise et les connaissances techniques nécessaires pour lutter efficacement contre ce terrible problème des drogues illicites.

Pis encore, outre les arrestations pour usage, possession ou vente de ces drogues, les rapports de notre ministère de la justice indiquent qu'un pourcentage élevé des personnes arrêtées pour d'autres infractions étaient alors sous l'influence de la drogue. En outre, un nombre important de personnes arrêtées pour violence domestique, cambriolage et autres crimes semblables, cherchent à obtenir de l'argent pour se procurer des drogues. Quoique le nombre absolu des cas de ce genre soit relativement bas aux Palaos, leur généralisation indique l'impact que les stupéfiants illicites peuvent avoir sur une société aussi solide et forte que celle des Palaos. Nous devons nous rappeler que les statistiques en matière de répression ne montrent qu'un aspect de la situation réelle des activités illicites liées à la drogue, car beaucoup de délits liés aux drogues et de cas d'abus des drogues passent inaperçus.

Sous mon administration, j'ai fait de la lutte contre les drogues illicites une des plus hautes priorités nationales. Les Palaos ont considérablement renforcé leurs capacités de répression et ont acquis des chiens spécialement entraînés pour détecter les drogues illicites, ainsi que des véhicules et des équipements pour nos activités de répression, et ont renforcé les sanctions pour toutes les infractions impliquant des substances contrôlées. Aujourd'hui, aux Palaos, trafiquer de l'«ice», de la cocaïne et d'autres drogues similaires peut entraîner une peine d'emprisonnement de 25 ans au moins et une amende pouvant s'élever jusqu'à un million de dollars des États-Unis. Le Gouvernement des Palaos a mis sur pied de nombreux programmes, notamment des programmes antidrogue, des programmes en matière de justice pour mineurs et un programme «Ose» unique qui vise à sensibiliser les citoyens, en particulier les jeunes, et à les encourager à éviter le fléau des drogues.

Il s'agit là de programmes efficaces et bien gérés, mais ils ne suffisent pas et la République des Palaos travaille actuellement sur des projets qui visent à renforcer le personnel et d'autres ressources, l'éducation et la répression pour s'assurer d'être bien armé dans ce qui est à l'évidence une guerre contre les drogues illicites.

Les leçons que l'on peut tirer de l'expérience de notre pays devraient être claires. Premièrement, les drogues illicites et les dommages qu'elles causent à la société et aux familles ne se limitent pas aux seuls endroits dans le monde qui connaissent des difficultés économiques ou qui n'ont pas des niveaux d'éducation élevés ou de perspectives. La consommation de drogues illicites dans le monde, comme dans l'île paradisiaque des Palaos, constitue une tragédie économique et humaine considérable et grandissante.

Deuxièmement, les dirigeants nationaux doivent reconnaître les réalités et la portée du problème des drogues illicites. Quelle que soit la situation des pays, nous ne pouvons plus faire comme si ce problème n'existait pas.

Troisièmement, le trafic et le commerce de drogues illicites sont des opérations multinationales qui dépassent les frontières géographiques ou politiques. En fait, ces frontières peuvent même faciliter le trafic de drogues. Le commerce des drogues est un problème multinational qui doit être traité collectivement et en coopération avec tous les États, petits ou grands. Aucun pays ne peut à lui seul gagner la lutte contre les drogues illicites. Et cela est particulièrement vrai des petits États insulaires comme la République des Palaos.

Les Palaos sont à quelques heures d'avion et à quelques jours de bateau d'un grand nombre de pays. Nos ressources humaines, matérielles et financières sont trop limitées pour mettre en place un programme approprié pour préserver nos ports et nos côtes du transport de drogues illicites. Par conséquent, les drogues illicites peuvent être introduites aux Palaos très rapidement sans être détectées. Les Palaos ne souhaitent pas devenir la plaque tournante ou un couloir pour les drogues illicites en transit vers les grands marchés de la drogue dans d'autres régions du monde. Je sais que les autres pays insulaires du Pacifique ne le veulent pas non plus.

En tant que petit pays insulaire, assez isolé dans le Pacifique, nous demandons à l'Assemblée générale de prendre en compte les facteurs suivants dans toutes décisions qu'elle prendra. Premièrement, les petits pays ont besoin de formation, de technologie et d'assistance pour pouvoir faire face aux problèmes internes des drogues s'ils veulent participer à l'effort déployé au plan international pour combattre les drogues illicites.

Deuxièmement, dans la perspective des petits pays, nous avons besoin de nouveaux et de meilleurs moyens de communication et de coordination transfrontières en ce qui concerne les activités liées aux drogues illicites. Nous devons pouvoir échanger des informations beaucoup plus rapidement et complètement sur les tendances de l'abus des drogues, le trafic et les transactions sur les revenus tirés de la drogue.

Troisièmement, il faut mettre au point des stratégies spéciales à l'intention des petits pays insulaires. Nos ressources sont très limitées et, très souvent, nos frontières et nos zones accessibles sont relativement peu protégées. Nous avons besoin de l'assistance des grands pays, en particulier

nos voisins, pour nous aider à lutter contre les drogues illicites qui entrent dans nos pays ou y transitent. Lorsqu'un pays voisin élimine le trafic des drogues de ses aéroports ou de ses ports, ce trafic peut se diriger vers nos propres ports ou ceux d'un autre voisin. C'est ce type de stratégie spécifique qui permettra aux petits pays de faire une entaille au filet des drogues illicites.

Je terminerai mon allocution en exprimant la reconnaissance de la République des Palaos pour cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Nous sommes réellement convaincus que le commerce illicite et multinational des drogues ne peut être combattu qu'au moyen d'un engagement multinational et un effort engageant toutes les nations du monde.

Nous sommes tous exposés à ce danger et nous allons tous en payer le prix tant que les marchands de drogues

pourront prospérer ou seront tolérés dans quelque endroit de la planète. Aux Palaos, nous savons que nous devons assumer notre part de responsabilité pour protéger notre paradis. Nous savons également que nous devons protéger notre pays et aider à faire en sorte que le monde soit sûr pour les habitants des autres pays en agissant en tant que membres à part entière au sein d'un monde global et multinational, pour que les trafiquants de drogues ne puissent plus se réfugier nulle part.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Chef de la délégation des Palaos de sa déclaration.

La séance est levée à 20 h 30.